

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

Trente-quatrième session
Documents officiels



MAR 19 1980

COLLECTION

RECTIFICATIF

Supplément No 35
(A/34/35)
11 décembre 1979

NEW YORK

RAPPORT DU COMITE POUR L'EXERCICE DES DROITS
INALIENABLES DU PEUPLE PALESTINIEN

Rectificatif

1. Page 1, note 1/, deuxième ligne

Remplacer Laos par République démocratique populaire lao

2. Page 3, paragraphe 7, septième ligne

[sans objet en français]

3. Page 9, paragraphe 35

Lire la seconde phrase comme suit :

Il a également fait part des préoccupations qu'inspirent au Comité les décisions récentes, qui ne peuvent pas servir les droits inaliénables du peuple palestinien et ne cernent pas de façon suffisamment concrète la question de Palestine que l'Organisation des Nations Unies situe au cœur du conflit du Moyen-Orient.